

BANQUE ZITOUNA

Société anonyme au capital de 88 500 000 DT
Siège social : 02 Avenue Qualité de la Vie le Kram
Matricule fiscal : 1120822H/P/M000
Registre de commerce : B°24162142009
Affiliation à la CNSS : 275507-27

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Le Conseil d'Administration de Banque Zitouna, réuni le 05 mai 2016, invite Messieurs les actionnaires à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 02 juin 2016 à partir de 16.30 heures, au siège de la Banque à Tunis, 02 Avenue Qualité de la Vie le Kram, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1/ Lecture et approbation du rapport d'activité présenté par le Conseil d'Administration sur l'exercice 2015
- 2/ Lecture et approbation du rapport présenté par le Comité Charaïque relatif à l'exercice 2015
- 3/ Lecture et examen des états financiers de l'exercice 2015, lecture des rapports des Commissaires aux Comptes relatifs audit exercice et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2015
- 4/ Approbation des conventions réglementées
- 5/ Affectation des résultats de l'exercice 2015
- 6/ Quitus aux administrateurs
- 7/ Fixation des jetons de présence
- 8/ Nomination d'un Commissaire aux comptes
- 9/ Pouvoirs

Le Conseil d'Administration informe Messieurs les actionnaires que tous les documents relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour sont tenus à leur disposition au siège de Banque Zitouna durant le délai légal.

Cet avis tient lieu de convocation individuelle.

Le Président Directeur Général

BANQUE ZITOUNA
SOCIETE ANONYME au capital de 88.500.000 de dinars
Siege Social : 02 Boulevard Qualité De La Vie -2015- Le Kram
RC : B24162142009
MF : 000/M/A/1120822/H

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 02 JUIN 2016
ORDRE DU JOUR

- 1/ Lecture et approbation du rapport d'activité présenté par le Conseil d'Administration sur l'exercice 2015
- 2/ Lecture et approbation du rapport présenté par le Comité Charaïque relatif à l'exercice 2015
- 3/ Lecture et examen des états financiers de l'exercice 2015, lecture des rapports des Commissaires aux Comptes relatifs audit exercice et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2015
- 4/ Approbation des conventions réglementées
- 5/ Affectation des résultats de l'exercice 2015
- 6/ Quitus aux administrateurs
- 7/ Fixation des jetons de présence
- 8/ Nomination d'un Commissaire aux comptes
- 9/ Pouvoirs

BANQUE ZITOUNA
SOCIETE ANONYME au capital de 88.500.000 de dinars
Siege Social : 02 Boulevard Qualité De La Vie -2015- Le Kram
RC : B24162142009
MF : 000/M/A/1120822/H

PROJET DE RESOLUTIONS A SOUMETTRE AU VOTE
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 02 JUIN 2016

PREMIERE RESOLUTION : Lecture et approbation du rapport d'activité présenté par le conseil d'Administration sur l'exercice 2015 et lecture des rapports des Commissaires aux comptes y relatifs

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport de gestion présenté par le conseil d'Administration relatif à l'exercice 2015, et les rapports, général et spécial, des Commissaires aux comptes relatifs au même exercice, approuve dans toutes ses dispositions ledit rapport de gestion.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à (...).

DEUXIEME RESOLUTION : Lecture et approbation du rapport présenté par le comité Charaique relatif à l'exercice 2015

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport présenté par le comité Charaique relatifs à l'exercice 2015, approuve dans toutes ses dispositions ledit rapport.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à (...).

TROISIEME RESOLUTION : Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2015

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu et examiné les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2015, approuve lesdits états financiers tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à (...).

QUATRIEME RESOLUTION : Approbation des conventions réglementées

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif à la convention conclue avec la société Zitouna Tamkeen, approuve ladite convention conformément aux dispositions de l'article 200 (nouveau) du Code des sociétés Commerciales.

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif à l'accord de promesse de vente conclu en date du 01/04/2015 avec la Société « **Les Hirondelles** » portant sur l'acquisition du 6^{ème} étage du siège de la Banque, approuve ledit accord de promesse de vente conformément aux dispositions de l'article 475 du Code des sociétés Commerciales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à (...).

CINQUIEME RESOLUTION : Affectation des résultats de l'exercice 2015

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les bénéficiaires de l'exercice 2015 d'un montant de 9.511 Millions de dinars dans les résultats reportés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à (...).

SIXIEME RESOLUTION : Quitus aux administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à (...).

SEPTIEME RESOLUTION : Fixation des jetons de présence

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide de fixer les jetons de présence pour l'exercice 2016 comme suit :

- Un montant brut de huit mille (8.000) dinars par an pour chaque Administrateur.
- Un montant brut de deux mille (2.000) dinars par réunion pour les présidents des Comités du Conseil d'Administration.
- Un montant brut de mille (1.000) dinars par réunion pour chaque membre (Hormis les présidents des Comités)

HUITIEME RESOLUTION : Nomination d'un Commissaire aux Comptes

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer le cabinet... représenté par Monsieur ..., membre de l'ordre des experts comptables de Tunisie, commissaires aux comptes pour un mandat de trois exercices s'achevant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les états financiers de l'exercice 2018.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à (...).

NEUVIEME RESOLUTION : Pouvoirs

L'Assemblée Générale Ordinaire donne les pouvoirs les plus étendus au représentant légal de la société ou à son mandataire, à l'effet d'effectuer toutes les procédures administratives d'enregistrement, de dépôt et de publicité requises par la législation tunisienne en vigueur.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à (...).